

Annexe

à l'arrêté de la Cheffe du Gouvernement du 17 juillet 2026, portant organisation des sessions de formation de courte durée au sein de l'Ecole nationale d'administration en management administratif au profit des agents de l'Etat, des collectivités locales, entreprises et établissements publics.

Tableau des modules de formation prioritaires et les modules de formation innovants

Les modules de formation prioritaires et les modules de formation innovants
Qualité de la rédaction des textes juridiques et réglementaires et des conventions internationales,
Mise en œuvre et suivi des projets publics
Politiques publiques inclusives de l'État dans les domaines économique et social
Marchés publics et achats publics
Orientations, programmes et projets des Plans de développement
Créativité et Innovation administrative
Gouvernance des établissements et des entreprises publiques
Intelligence artificielle
Gouvernance des données et prise de décision fondée sur les données
Économie verte
Sécurité cybernétique
Diplomatie économique
Gouvernance des énergies renouvelables
Sciences du comportement